



SYNDICAT FORCE OUVRIERE
des personnels du Département
du HAUT-RHIN



Colmar, le 25 avril 2018

Madame la Présidente
Département du Haut-Rhin
100 avenue d'Alsace
68000 COLMAR

Objet : RELANCE - Versement de la prime de fin d'année pour les agents en 1ère année de congé de longue maladie

Madame la Présidente,

Il y a près de 4 mois maintenant, notre organisation syndicale vous a sollicitée au sujet des erreurs commises par l'Administration dans le calcul de la prime de fin d'année d'une partie des agents placés en congé de longue maladie (CLM) au titre de la première année de ce congé. Nous vous demandons d'intervenir auprès de vos services en vue du recensement des agents concernés et de la légitime régularisation de leur situation.

Sauf erreur de notre part, aucune réponse ne nous a été adressée à ce jour.

Espérant qu'il ne s'agisse que d'un simple oubli, nous nous permettons de vous relancer sur cette problématique afin de rétablir les agents de notre Collectivité dans leurs droits. Nous sommes intimement persuadés que vous ne pouvez rester indifférente à leur situation et accepter que les agents ayant été placés en CLM ne soient pas tous traités de la même manière.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de nos cordiales salutations.

Pour le Syndicat FO
Le secrétaire général

Christophe ODERMATT

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr